



Engagé pour la défense d'une université publique au service de sa jeunesse, de la science et de son territoire, le président de l'Université de Toulon soutient pleinement l'action inédite initiée par France Universités auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le jeudi 21 novembre 2024, les Présidentes et Présidents ont en effet alerté le Ministre sur la situation financière intenable des universités, conséquence des mesures nationales prises par l'État sans qu'elles ne soient compensées. Ils lui ont exprimé tout à la fois leur crainte et leur colère.

Ainsi, pour l'Université de Toulon, les mesures salariales prises en 2023 et non compensées par le Gouvernement représentent une charge supplémentaire de 1,1 million d'euros. Si le Gouvernement confirmait son intention d'augmenter, toujours sans compensation, le Compte d'Affectation Spéciale pension (CAS) – destiné au recouvrement et à la gestion financière du régime des retraites de l'État –, c'est un nouveau surcoût estimé à 1,2 million d'euros qui serait prélevé sur le budget de l'Université de Toulon.

Ce surcoût global de 2,3 millions d'euros représente l'équivalent de 23 postes d'enseignants-chercheurs titulaires à l'Université de Toulon. Cette enveloppe budgétaire correspond également au financement propre de nos 14 laboratoires de recherche durant 5 ans ou encore au financement par la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) des projets étudiants pendant 4 ans.

Par ailleurs, cette décision du Gouvernement compromettrait le projet de rénovation du campus de La Garde/La Valette-du-Var en éco-campus, pour lequel l'Université de Toulon vient de recevoir de la Région Sud le prix d'excellence de la planification écologique.

Les Présidentes et Présidents ont prévenu le Ministre : le Gouvernement doit aujourd'hui assumer les décisions qu'il prend et renouer avec le principe du décideur-payeur !

Les universités ne pourront plus absorber les conséquences de ces décisions et seront bientôt dans l'incapacité de payer les salaires de leurs personnels. Si cette réalité n'était pas prise en compte, l'État prendrait la responsabilité de contraindre les universités à n'avoir d'autres choix que de :

- baisser les capacités d'accueil sur Parcoursup et donc le nombre de places pour les futurs bacheliers,
- fermer des sites universitaires délocalisés,
- réduire son offre de formation,
- baisser ou stopper la rénovation de son patrimoine immobilier,
- basculer une partie des enseignements à distance pendant la période hivernale...

Attachée à son territoire, l'Université de Toulon pourrait, dans de telles conditions, ne plus être en capacité de mener à bien ses missions d'enseignement et de recherche, afin d'assurer la formation intellectuelle et personnelle de notre jeunesse.

Il revient à l'État de soutenir les universités dans l'accomplissement de leur mission de service public !